



LES TAUX 2-4 – A MONTREUX

LOCAL COMMUNAUTAIRE

REGLEMENT OFFICIEL



QUI PEUT LOUER CES LOCAUX ?

La mise à disposition de ce local est ouverte à tous les locataires et sociétaires des immeubles Socim.

Toutefois, une priorité de location est donnée aux habitants des TAUX 2-4.

L'utilisateur responsable s'engage à respecter toutes les règles stipulées dans ce règlement et à faire appliquer les lois et la prévention concernant les mineurs et l'alcool.

Toute vente de boissons (alcoolisées ou non), d'organisation de jeux ou spectacles payants, de vente quelconque sont strictement interdits.

La SOCIM décline toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de dégât aux objets et matériel propriété de l'utilisateur responsable ou de tiers.

L'utilisateur responsable doit être couvert par une assurance responsabilité civile et doit être présent pendant toute la durée de la location.

RESERVATION

Les demandes de mise à disposition se font directement auprès de la concierge, Mme Das Neves (n° tél. : 078 204 24 87). Un formulaire doit impérativement être rempli.

Pour toute autre demande vous pouvez contacter la gérance par e-mail à info@julienvolet.ch. Les réservations fermes sont possibles au plus tôt 6 mois avant la date désirée.

Aucune pré-réservation n'est possible. Les événements organisés par les propriétaires SOCIM ont la priorité sur toutes les autres demandes de location.

RÈGLEMENT ET CONDITIONS D'UTILISATION DU LOCAL COMMUNAUTAIRE DES TAUX

La mise à disposition est de CHF 30.- pour tous les locataires et sociétaires. (à verser au comptant en mains de la concierge)

Une demande d'annulation de la part de l'utilisateur devra être envoyée par e-mail à l'adresse : info@julienvolet.ch.

CAUTION ET HORAIRES DE LOCATION

Une caution de CHF 100.- doit être versée au comptant en mains de la concierge, à la remise des clés, elle sera restituée après la vérification du local. (en sus des CHF 30.-)

Le local peut être mis à disposition de 8h à 22h.

REMISE ET RESTITUTION DES CLES

La remise des clés s'effectuera devant le local mis à disposition au plus tôt à :

- 8 heures le jour de la location ou le soir précédent la mise à disposition ;
- 8 heures le lendemain pour la restitution des clés ;
- ou selon disponibilité de la responsable.

REGLES D'UTILISATION

L'utilisateur responsable s'engage à :

- Utiliser avec modération, uniquement à l'intérieur et fenêtres fermées, tout appareil diffuseur de son, de façon à ne pas nuire au voisinage au vu de la proximité des habitations ;

- Signaler immédiatement, tout dégât occasionné au local, au matériel ou aux alentours ;
- A terminer l'événement, nettoyage effectué, au plus tard à 22 heures afin de préserver la tranquillité des voisins ;
- A faire respecter le présent règlement à tous ses invités/participants ;
- En cas de problème à signer le protocole de remise du local.

L'utilisateur responsable prend note qu'il est interdit :

- d'utiliser les locaux comme dortoirs ;
- de fumer dans le local mis à disposition ;
- d'utiliser toutes décorations autres que celles posées sur les tables;
- de cuisiner à l'extérieur des locaux, que ce soit avec un barbecue ; une plancha ou tout autre moyen de cuisson.

EVACUATION DES DECHETS DU LOCAL COMMUNAUTAIRE

L'utilisateur se fournira en sacs poubelles taxés. Il se munira également de linges et de chiffons pour le nettoyage. Les ordures ménagères, le verre vide ainsi que les cartons et papiers doivent être évacués et déposés dans les conteneurs situés à l'extérieur.

NETTOYAGE

Le nettoyage des locaux, de leurs abords et le nettoyage de la vaisselle incombent à l'utilisateur responsable.

L'utilisateur responsable doit :

- Balayer et laver les sols, ramasser les mégots à l'extérieur, laver et ranger la vaisselle, nettoyer la cuisine et les toilettes, ranger le mobilier et retirer les décorations éventuellement posées sur les tables.

Le propriétaire se réserve le droit de faire exécuter tous travaux rendus nécessaires par la faute de l'utilisateur et de ses invités, aux frais de celui-ci et/ou d'interdire l'accès au local à toute personne

qui ne respecterait pas ce règlement. La perte de la clé confiée entraîne le remplacement du cylindre et des clés du local aux frais de l'utilisateur responsable.

- En cas d'urgence, l'utilisateur responsable peut prendre contact au numéro suivant :
078 204 24 87 – Mme Das Neves ou 021 963 20 11 gérance, Julien Volet SA (heures de bureau).

SOCIM vous souhaite de merveilleux moments dans ce local communautaire des TAUX

Par sa signature, l'utilisateur responsable atteste avoir pris connaissance des règles ci-dessus et les accepte.

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Domicile : _____

Téléphone : _____

Signature : _____

Protocole de remise du local :

Date : _____ Signature : _____

Montreux, le 27 juin 2023